

Christiane MICHELOTTI
Présidente de l'ANACFOC

à

Monsieur Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Madame Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels.

Copie à

Monsieur Boris Melmoux-Eude,

Directeur Général des Ressources Humaines,

Monsieur Edouard Geffray

Directeur général de l'enseignement scolaire,

Madame Florence Dubo,

Chef de service, adjoint au directeur général, pour les questions transversales

Monsieur Guillaume Houzel, Conseiller spécial de Carole Grandjean, ministre délégué à l'enseignement et à la formation professionnelle. En charge de la politique de certification et de la qualité de la formation

Monsieur Sébastien Begey, DGESCO

Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue

Lille, le 2 octobre 2023

Madame, Monsieur,

Le 8 juin dernier, vous avez reçu les membres du Bureau de l'ANACFOC Nationale au sujet de l'évolution de la fonction de Conseiller en Formation Continue vers celle de Conseiller en Formation Professionnelle.

Nous avons alors convenu que, suite au déploiement, anticipé début 2023, du nouveau référentiel des Conseillers en Formation Professionnelle, il était nécessaire d'adosser très vite :

- * un **référentiel complet de formation et de validation** de l'année probatoire, pour sécuriser les emplois des néo-CFP entrant dans les académies,
- * mais aussi, **les textes RH ad hoc** afin d'apporter un cadrage national et guider la mise en place de ce nouveau métier sur l'ensemble du territoire.

Nous avons bien retenu notre accord réciproque d'y travailler conjointement avec l'appui des organisations syndicales Snes FSU, Sgen CFDT, SNALC, SE-Unsa et CGT Education.

En cette rentrée, suite au courrier de la Dgesco, les Académies décident (ou pas) de déployer le référentiel métier de CFP, qui est pourtant toujours à l'état de document de travail. **Sans aucun texte et sans aucune base légale**, ces dernières organisent différemment les formations, la validation et la contractualisation des CFP stagiaires avec le risque d'une iniquité de traitement.

Il nous apparaît donc important et urgent que vous puissiez nous présenter les éléments sur le référentiel de formation qui ont été communiqués aux académies et que l'on puisse échanger sur la définition des degrés de maîtrise qui nous semblent infléchir la posture vers une fonction commerciale.

Nous voulons aussi confirmer les éléments de gestion qui seront importants de préciser dans les textes à venir.

Pour votre bonne information, notre assemblée générale nationale se déroule les 9 et 10 novembre prochains et nous savons l'ensemble de nos adhérents en forte attente de l'avancée des travaux ci-dessus évoqués et depuis si longtemps promis.

L'intersyndicale et le Bureau de l'ANACFOC national vous remercient de prendre en considération la demande jointe et nous attendons vos propositions de dates.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses et sincères salutations.

Pour le Bureau National,
Christiane MICHELOTTI
Présidente de l'ANACFOC,

